



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DOTATION GÉNÉRALE DE DÉCENTRALISATION - CONCOURS PARTICULIER
EN FAVEUR DES BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE**

**COLLECTIONS PATRIMONIALES : EQUIPEMENT MOBILIER OU
D'AMENAGEMENT DES LOCAUX DESTINEES A AMELIORER LES
CONDITIONS DE PRESERVATION ET DE CONSERVATION**

Conditions d'éligibilité :

L'accompagnement concerne l'équipement ou l'aménagement initial de ces locaux mais également le rééquipement ou le ré aménagement total ou partiel. Il ne concerne que les zones dédiées aux documents patrimoniaux et l'équipement les concernant. Aucun critère de surface n'est exigé pour accompagner ces opérations.

Dépenses éligibles :

- Les aménagements liés à l'amélioration des conditions de conservation et de préservation, les équipements liés à l'installation de système de chauffage et de climatisation, de protection antivol et anti-incendie ;
- L'acquisition de mobilier et de matériel adapté ;
- Les frais de déménagement, d'emménagement et de stockage temporaire des collections, les travaux de mise en conformité et de sécurité ;
- Les dépenses de dépoussiérage, de désinfection et de conditionnement des documents concernés.

Constitution du dossier de demande de subvention

Une plateforme de dématérialisation pour le dépôt des dossiers par les collectivités est en cours d'élaboration, avec ouverture prévue mi-mars 2022. L'adresse de cette plateforme (demarches-simplifiees.fr) vous sera communiquée ultérieurement.

Liste des pièces à fournir :

- Courrier de demande de subvention signé, selon la collectivité demandeuse, par la/le maire ou la/le président(e) de l'intercommunalité ou la/le président(e) du département ou la/le représentant(e) légal(e)
- Délibération du Conseil municipal ou communautaire ou de l'Assemblée départementale datée de l'année du dépôt de dossier :
 - indiquant le coût total de l'opération HT et TTC ;
 - précisant le nom du ou des fournisseur(s) retenu(s) ainsi que le montant du ou des devis correspondant(s) ;
 - arrêtant le montant exact de la somme inscrite au budget de l'année en cours pour l'opération ;
 - sollicitant une subvention de l'État.
- Plan de financement HT daté et signé
- Échéancier pluriannuel des dépenses en cas de projet pluriannuel, daté et signé
- Rapport du bibliothécaire sur les fonctions retenues et sur les améliorations attendues du service
- Devis du ou des fournisseur(s) retenu(s) correspondant au montant du projet
- R I B ou IBAN
- N° SIRET
- Nom(s) et coordonnées de la ou des personnes référentes

DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS : 13 MAI 2022